Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202264-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 26 janvier 2026
Date de publication : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux février, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Marcel TALVAS à André LOMENECH
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Hélène LEFORT
- Jérôme FALQUERO à François EZANNO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – LOTS LIBRES – CAHIER DES RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202264-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – LOTS LIBRES – CAHIER DES RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET TECHNIQUES

Par délibération en date du 11 juillet 2024, le conseil municipal approuvait la dernière version du cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et techniques pour les lots libres.

Une version du cahier des recommandations et des prescriptions est proposée, pour les phases D et E afin de prendre en compte son évolution nécessaire portant essentiellement sur les traitements des limites de propriété, des formes architecturales et le contrôle de réalisation des travaux.

Ce cahier définit le cadre d'examen des projets de construction individuelle par le cabinet ID-UP qui émet un avis sur ceux-ci avant tout dépôt des demandes de permis de construire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le cahier des recommandations et prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et techniques applicables aux lots des phases D et E, annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY